

N° 23  
Novembre 2006

# Infos

**ADF** Association Dentaire Française

Congrès ADF 2006 p.5

## Se former et valider ses points au Congrès

Espace Associations p.6

**Deux  
nouveaux venus**

Dossier p.7

**Les assistantes  
dentaires**



# Un Congrès très profitable

Il ne s'agit pas de pincer la corde de la nostalgie, mais rappelons-nous qu'il y a quelques années, la « Une » d'ADF Infos titrait « Formation continue en odontologie – Le processus est en marche ». C'était en novembre 1999. Convaincus que ce dossier devait être pris en main par la profession elle-même, nous avons, avec le Conseil de l'Ordre et les représentants de l'Université, donné le coup d'envoi de la construction d'un dispositif qui est maintenant institutionnalisé et opérationnel. Chaque praticien est maintenant tenu de remplir son obligation de formation continue et d'obtenir 150 points maximum par an pour

atteindre 800 points de formation sur cinq ans. Chargé d'attribuer les accréditations aux organismes et supports de formation, le Conseil national de la formation continue a parallèlement valorisé chaque type d'action. Participer à une journée-conférence rapporte par exemple 60 points. Autant dire que la participation aux différentes manifestations du Congrès de l'ADF est de nature à garnir le carnet à points du praticien que nous sommes. Avec ses conférences, ses ateliers, ses séances de travaux pratiques, le programme scientifique du Congrès offre depuis longtemps la possibilité de se tenir informé des évolutions techniques et thérapeutiques. Sa valorisation sous la forme de points de formation continue ne peut qu'inciter chacun d'entre nous à faire l'effort de s'y rendre. Avec la certitude d'en tirer un profit durable et multiple.



**Patrick Hescot**    **Claude Bouchet**  
Secrétaires généraux de l'ADF

## Bienvenue au Pavillon de l'ADF

Très connue pour son Congrès, qui s'est hissé au premier plan des manifestations annuelles de formation continue odontologique en Europe, l'ADF est moins connue pour ses autres activités.

Si vous souhaitez en savoir plus sur les activités de l'ADF au sein de la profession dentaire, n'hésitez pas à vous rendre au

Pavillon, situé au niveau 1, au cœur de l'exposition.

Vous y découvrirez nombre d'associations, syndicats professionnels et sociétés scientifiques, dont vous êtes peut-être membre, et qui constituent l'ossature de l'ADF.

Vous y retrouverez les organismes suivants: l'Association française d'identifi-

cation odontologique, la Compagnie nationale des experts judiciaires en odontostomatologie, le Collège national d'occlusodontologie, le Groupement des sociétés scientifiques odonto-stomatologiques, l'Institut français pour la recherche odontologique, la Société française d'endodontie, la Société française d'orthopédie dento-faciale, la Société française de parodontologie et d'implantologie orale, le Syndicat des femmes chirurgiens dentistes, le Syndicat national des chirurgiens dentistes de centres de santé, le Syndicat national des odontologistes des hôpitaux publics, l'Union confraternelle dentaire



Le Cyber espace : pour découvrir le programme Qualité en ligne et... consulter vos e-mails.

nationale, l'Union nationale des étudiants en chirurgie dentaire... Vous pourrez aussi échanger avec les responsables de Bibliodent, la banque de données francophone en odontostomatologie sur Internet.

À la librairie de l'ADF sur le Pavillon, vous pourrez feuilleter et acquérir toutes les publications scientifiques et pratiques disponibles, les dossiers thématiques et échanger avec les auteurs.

Vous y découvrirez les cinq nouveaux Dossiers de l'ADF parus à l'occasion du Congrès:

- *Guide d'installation des cabinets dentaires; aspects réglementaires et conseils;*
- *Mieux prescrire en odontologie;*
- *Le retraitement endodontique;*
- *Accidents d'exposition au sang au cabinet dentaire;*
- *La liste positive des produits désinfectants dentaires 2006-2007.*

Venez aussi vous informer sur la Démarche Qualité de la profession dentaire et découvrir sur le Cyber espace le programme qualité en ligne et les 18 recommandations élaborées au nom de la profession.

Retrouvez également la Fédération dentaire internationale et les Journées dentaires du Québec que nous accueillons avec plaisir sur notre Pavillon.

Enfin, pour garder un souvenir de votre venue, faites-vous «croquer» par le caricaturiste qui sera présent pendant toute la durée du Congrès. ■

# Les Séances du Forum de l'ADF

**En parallèle au programme scientifique, sept séances Forum sont accessibles à tous sans droit d'inscription. Elles aborderont le thème de l'environnement professionnel, au-delà de la pratique de soins. N'hésitez pas à venir discuter avec les animateurs.**

**Au cours du premier forum, Guy Morel (CARCD), Robert Solé (CNSD) et Jean-Marie Doléans (UJCD) ouvriront le débat sur l'avenir de la retraite obligatoire.**

*Mercredi 22 novembre, 10h-11h30*

À l'heure de la formation continue obligatoire et des changements qu'elle va susciter au sein de notre exercice, les responsables du Conseil national pour la formation continue odontologique (CNFCO) – Claude Séverin, président, Patrick Hescot, Pierre-Yves Mahé et Jean-Claude Michel, vice-présidents – vous présenteront son organisation et sa gestion.

*Mercredi 22 novembre, 15h30-17h*

**Marielle Lafont (HAS) et Germain Zeilig (ADF) vous inviteront à découvrir les missions et le rôle de la Haute autorité de santé (HAS) dans le domaine de l'odontologie.**

*Jeudi 23 novembre, 15h30-17h*

Fatigué, démotivé... vous êtes peut-être touché par le «burn out», ce fameux syndrome d'épuisement auquel les professions médicales semblent plus exposées. Éric Galam, coordinateur AAPMI et animateur de ce forum, vous aidera à en reconnaître les premiers symptômes et vous proposera des pistes pour y remédier.

*Jeudi 23 novembre, 12h30-14h*

Trois ans après le lancement du Plan Cancer, Philippe Mourouga de l'Institut national du cancer (INCA) et Jacques Wemaere (UFSBD) présenteront le programme de formation continue, «les cancers buccaux», destiné aux chirurgiens dentistes.

*Vendredi 24 novembre, 15h30-17h*

**Dans le cadre du forum sur la gestion du personnel au féminin, deux responsables du Syndicat des femmes chirurgiens dentistes (SFCD), Jo Lagarde-Audigé et Maryse Garcia-Casajus, vous inviteront à discuter autour des relations entre la femme chirurgien dentiste et les membres de l'équipe dentaire.**

*Vendredi 24 novembre, 10h-11h30*

Enfin, au moment où la demande d'information du patient se fait plus forte et où ses exigences se multiplient, le praticien, comme son assistante dentaire, se doivent d'être encore davantage à l'écoute de ses attentes et lui apporter des réponses.

Un «binôme» chirurgien dentiste et assistante dentaire, représenté par Emmanuel Thomas et Cathy Denys, fera le point sur la relation équipe dentaire/patient.

*Samedi 25 novembre, 10h-11h30*

# Les débats interactifs du Congrès

**P**our l'édition 2006, le Comité scientifique a construit un programme très complet, dans le souci de répondre à l'attente de chacun. Ce programme original tient compte de l'évolution des besoins thérapeutiques et des avancées technologiques. Tous les sujets d'actualité scientifique et technique y sont abordés. Parmi les nouveautés, nous avons choisi de vous présenter les trois débats interactifs pendant lesquels les participants pourront suivre trois cas cliniques de A à Z, et réagir à chaque étape de traitement en répondant, à l'aide de boîtiers, aux questions des experts invités.

## A27

### Le traitement pluridisciplinaire des agénésies des incisives latérales maxillaires

*Mercredi 22, 15h30-18h00*

**Avec la participation de :**

M. Bert, P. Rajzbaum (Paris), C. Chavier (UFR de Lyon), M.-J. Boileau (UFR de Bordeaux), G. Tawil (université Saint-Joseph, Beyrouth, Liban), R. Sabri (Liban)

Les agénésies des incisives latérales maxillaires représentent à elles seules 20% des agénésies qui affectent, au total, 2% de la population. Les difficultés auxquelles se heurte le traitement fonctionnel et esthétique de ce type d'agénésie seront abordées. Deux options thérapeutiques, la substitution et le remplacement, seront alors envisagées. À partir d'un cas clinique traité, les critères de choix entre ces deux solutions seront analysés et abordés de façon interactive, au travers des trois disciplines concernées : l'orthopédie dento-faciale, la prothèse traditionnelle et la prothèse sur implants.

## B53

### Le traitement pluridisciplinaire et le contrôle à long terme d'une parodontite sévère

*Jeudi 23, 15h30-18h00*

**Avec la participation de :**

P. Genon (Auxerre), R. Detienville, M. Degrange (UFR de Paris 5), P. Pré, A. Gourdin (Paris), L.-C. Simone (Annemasse)

Le cas clinique est celui d'une patiente qui présente les signes spectaculaires d'une parodontite sévère. Ce cas clinique illustrera les capacités de réparation du parodonte, souvent sous-estimées, et l'étonnante efficacité des moyens dont dispose l'omnipraticien quand ils sont judicieusement utilisés.

## C81

### Une reconstruction occluso-prothétique globale

*Vendredi 24, 15h30-18h00*

**Avec la participation de :**

J.-D. Orthlieb (UFR de Marseille), P. Colin (Montpellier), G. Duminil (Nice), J.P. Ré (Toulon), C. Knellesen (UFR de Paris 5), G. Zuck (Aix-en-Provence)

À partir d'un cas clinique, illustrant les difficultés rencontrées face à une réhabilitation prothétique étendue, un cadre de réflexion sera proposé pour aider le praticien à la décision et à la réalisation de situations cliniques concrètes. Les participants dans la salle seront interrogés à l'aide de questionnaires «quiz» sur la position de référence, la dimension verticale d'occlusion, les possibilités d'aménagement des tissus de soutien, etc. Le débat sera ponctué de présentations courtes pour argumenter les problèmes posés et justifier les éléments de réponses. ■



# Le point sur la formation continue obligatoire

**La profession dentaire a su vaincre ses différences pour s'accorder à créer un organisme de formation continue, le Conseil national de la formation continue odontologique (CNFCO). Elle disposait ainsi d'un interlocuteur représentatif auprès des pouvoirs publics.**

Dès 2000, date de sa création, le CNFCO a mis en place un comité scientifique de 16 membres qui a élaboré des critères d'évaluation des structures et des modes de formation continue odontologique. Tout naturellement, le Comité scientifique a ensuite délivré les agréments aux sociétés de formation continue répondant aux critères requis. Le 1<sup>er</sup> janvier 2006, la formation continue devient obligatoire. Le ministère de la Santé et des Solidarités, au vu de la création originale de cette structure par la profession, décide alors de reprendre à son compte cette organisation pour en faire la structure officielle et responsable de la formation continue odontologique en France. Ainsi, le nouveau CNFCO est créé sous la dépendance du ministère de la Santé et des Solidarités.

À ce stade, et d'un point de vue juridique, toutes les dispositions et les responsabilités du CNFCO version 2000 sont dévolues au nouveau CNFCO version 2006. Le 26 octobre 2006, le «CNFCO ancien» disparaît lors d'une Assemblée générale extraordinaire pour laisser place à la nouvelle structure.

Il apparaît alors juridiquement nécessaire à tous les organismes de formation continue odontologique de réitérer leur demande d'agrément auprès du nouveau CNFCO.

Cette procédure peut paraître fastidieuse mais elle est nécessaire, sachant que :

- toutes les structures ayant reçu l'agrément de l'ancien CNFCO doivent simplement renouveler leur demande d'agrément et d'accréditation pour qu'il soit procédé de manière formelle à l'étude de leur dossier;
- toutes les structures n'ayant jamais reçu d'agrément doivent constituer

un dossier et l'adresser au siège du CNFCO : 22, rue Émile-Ménier, BP 2016, 75761 Paris Cedex 16.

Désormais, tous les organismes de formation continue doivent être agréés afin que les participants aux séances de formation qu'ils organisent puissent obtenir les points nécessaires à la validation de leur formation continue sur cinq ans. ■



## Se former et valider ses points au Congrès de l'ADF 2006

Lors du Congrès de l'ADF, vous pourrez valider un maximum de deux demi-journées par jour ; les séances situées dans le créneau horaire 12h-14h30 sont assimilées à une demi-journée. Votre présence devra être effective. Un justificatif vous sera adressé après le Congrès et comportera les codes des séances auxquelles vous aurez participé. Lors de l'entrée dans les salles, l'introduction de votre badge dans les bornes de contrôle permettra d'enregistrer votre participation.

### Le barème des points :

- Conférences\* **30 pts**
- Cours\* **30 pts**
- Démonstrations sur patient\* **30 pts**
- Débats interactifs\* **30 pts**
- Ateliers de démonstration\* **30 pts**
- Séances télévisées\* **30 pts**
- Ateliers de travaux pratiques\* **40 pts**
- Atelier de dissection anatomique\*\* **80 pts**
- Cycle de médecine d'urgence\*\*\* **110 pts**

\*1 demi-journée ; \*\* 1 journée ; \*\*\* 1 journée et demie.

### L'Association dentaire française a eu la chance cette année d'accueillir deux nouveaux organismes membres.

#### Le Syndicat autonome des enseignants en odontologie (SAEO)

Les enseignants en odontologie, personnels hospitalo-universitaires, sont regroupés majoritairement au sein du SAEO, interlocuteur naturel des pouvoirs publics dans le domaine de l'enseignement supérieur et celui de la santé. Le SAEO est rattaché à la Fédération nationale autonome de l'enseignement supérieur et de la recherche (FNAESR), qui rassemble toutes les composantes universitaires: santé, droit, lettres, sciences, économie-gestion, etc. Il intervient aussi bien au Comité technique paritaire universitaire (CTPU) qu'au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) où il est représenté par des élus issus du rang A et du rang B. La caractéristique «autonome»



de ce syndicat se traduit par sa volonté affichée de n'être la courroie de transmission d'aucun parti politique et de focaliser son action sur les problèmes professionnels de ses membres. Les principales actions déployées aujourd'hui par le SAEO concernent :

- la création d'un système de pension sur les émoluments hospitaliers des personnels titulaires en partenariat avec le Syndicat autonome de médecine (SAMHUR). La négociation avance et le système devrait voir le jour début 2007;
- l'exigence de l'alignement des carrières des enseignants PU-PH d'odontologie sur celles des médecins et pharmaciens.

#### La Société francophone de médecine buccale et de chirurgie buccale

La Société francophone de médecine buccale et de chirurgie buccale (SFMBCB) est une société scientifique trentenaire. Elle œuvre pour la promotion et la reconnaissance de la spécialité en chirurgie buccale et soutient le développement de la recherche et la formation continue dans cette discipline. Ses activités s'inscrivent dans

trois dimensions:

- sur le plan national, elle organise, chaque année, un congrès dans l'Hexagone. Elle édite une revue trimestrielle MBCB. Elle attribue annuellement une bourse de recherche à un interne en odontologie. La SFMBCB diffuse des recommandations de bonnes pratiques. Ponctuellement, elle organise des

Des progrès semblent se dessiner et permettront aux professeurs d'odontologie de mieux faire valoir leurs droits et ceux de la discipline au sein des établissements hospitaliers; – l'opposition aux manœuvres qui se font jour, visant à supprimer les enseignants hospitaliers à temps partiel – pourtant indispensables à la formation d'étudiants destinés à devenir des praticiens

libéraux pour plus de 92 %. À côté d'une exigence forte en matière hospitalo-universitaire, le SAEO affirme ainsi sa proximité avec les praticiens. Il est donc particulièrement heureux de son admission au sein de l'ADF.

**Syndicat autonome des enseignants en odontologie (SAEO)**

48, rue de Vitruve, 75020 Paris



réunions d'interface avec l'INSERM. Elle collabore aussi avec différents organismes comme la HAS ou l'Institut national du Cancer. Toutes ces informations, ainsi que ses différentes publications, sont disponibles sur le site Internet [www.societechirbuc.com](http://www.societechirbuc.com);

- sur le plan francophone, son engagement cherche à favoriser et à développer les différents moyens d'expression pour ses confrères qui partagent le français comme langue scientifique. Elle coopère dans cet esprit avec plusieurs sociétés de différents pays francophones et organise un congrès commun tous les deux ans;

– sur le plan européen, elle est membre fondateur de la Fédération européenne des sociétés de chirurgie orale (EFOSS). Elle travaille sur l'harmonisation des programmes d'enseignement à l'échelle de l'Union. L'EFOSS

organise tous les deux ans un congrès européen dans l'un des pays de l'Union et délivre un diplôme, European Board of Oral Surgery. Le règlement de ce diplôme est disponible sur le site de l'EFOSS ([www.efoss.eu](http://www.efoss.eu)). La SFMBCB, par le volume et la qualité de ses activités, occupe une place majeure dans le paysage odontologique. Il lui appartient de consolider ses acquis et de faire preuve de créativité pour améliorer le futur.

**Société francophone de médecine buccale et de chirurgie buccale**  
Président: Pr Ahmed Feki  
secretaire@societechirbuc.com

# Le métier d'assistante dentaire doit relever du code de la Santé publique

**Évolution, oui, mais laquelle ? Si les représentants de la profession s'accordent sur la nécessité de faire évoluer le métier des assistantes dentaires, d'aménager le contenu de leur formation et d'accroître leur présence auprès des praticiens, tous ne sont pas d'accord sur les modalités de ces adaptations à la réalité d'aujourd'hui. Alors que la commission *ad hoc* mise en place au ministère de la Santé discute de ce changement, nous avons demandé à l'Ordre national de préciser sa position, en particulier sur l'intégration du métier d'assistante dentaire au code de la Santé publique. C'est Christian Couzinou, trésorier et chargé de ce dossier, qui nous a répondu.**

**Trouvez-vous normal que les assistantes dentaires ne soient pas reconnues comme des professionnelles de la santé et que leur formation dépende, non pas du ministère de la Santé, mais du ministère du Travail ?**

Non, ce statut est parfaitement anachronique. L'assistante dentaire est aujourd'hui une collaboratrice dont le rôle est bien plus large que l'accueil des patients et les tâches administratives. Chacun convient qu'elles interviennent dans des domaines techniques qui demandent des compétences et des connaissances accrues com-

me la stérilisation, la radioprotection ou le travail à quatre mains, qu'elles apportent souvent des explications aux patients, qu'elles participent à la motivation. C'est pourquoi l'Ordre national des chirurgiens dentistes considère comme anormal que ce métier ne figure pas parmi les professions de santé et demande son intégration au Titre IV du code de Santé publique comme les techniciens d'analyses biologiques, les ambulanciers et les aides-soignantes.

**Depuis plusieurs dizaines d'années, les textes réglementant la formation des assistantes dentaires dépendent du ministère du Travail. Qu'en pensez-vous ?**

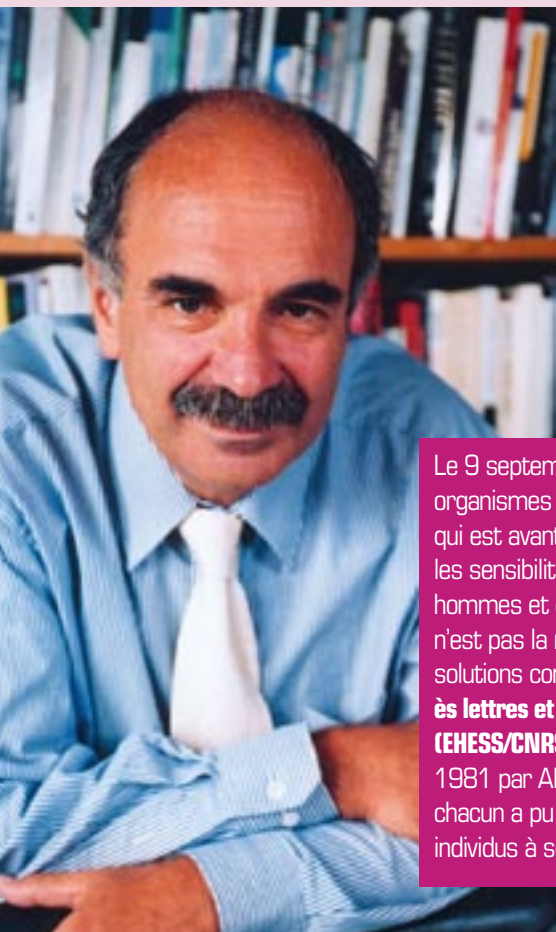
Aujourd'hui, cette situation est incohérente. Si, comme le souhaite l'Ordre, le métier des assistantes dentaires est reconnu comme faisant partie intégrante des professions de santé, il serait logique que leur formation relève également du ministère de la Santé. Il en va ainsi pour les infirmières par exemple, et tout le monde trouve cela logique. Pourquoi n'en serait-il pas de même pour les assistantes dentaires ?

**Est-ce que cette évolution appelle une transformation des modalités de la formation des assistantes dentaires ?**

La formation en alternance a donné et donne encore en grande partie satisfaction. Mais force est de constater que l'arrivée sur le marché du travail de professionnelles déjà formées et donc opérationnelles, comme les infirmières, serait une solution appropriée à la volonté de la profession de voir les assistantes dentaires prendre place auprès des praticiens dans un nombre plus important de cabinets. Nous sommes également favorables à ce qu'assistantes dentaires et étudiants de 5<sup>e</sup> et de 6<sup>e</sup> années travaillent ensemble, à quatre mains, dans le cadre des centres de soins. Cette collaboration nous paraît de nature à favoriser l'emploi des assistantes dentaires par les jeunes chirurgiens dentistes dès leur installation.

**Faut-il, dans cet esprit, envisager un élargissement des missions confiées aux assistantes dentaires ?**

Il n'en est pas question. L'Ordre n'est pas favorable à une transformation de ce métier à l'instar de ce qui s'est fait au Québec par exemple. S'il est intellectuellement possible de faire évoluer le référentiel métier, en pratique, il répond tel qu'il est aujourd'hui aux besoins de la profession. En tout état de cause, le travail en bouche devra rester l'apanage du chirurgien dentiste. ■



Parole d'expert

## Le monde associatif, un secteur non négligeable

Le 9 septembre dernier, l'Association dentaire française réunissait les présidents de tous ses organismes membres. Cette rencontre annuelle se place dans le cadre du rôle fédérateur de l'ADF qui est avant tout un lieu d'échanges, de rencontres, de confraternité. À l'ADF se côtoient toutes les sensibilités professionnelles, toutes les formes d'exercice professionnel, représentées par des hommes et des femmes qui ont en commun une vision de l'avenir de leur profession. Cette vision n'est pas la même pour tous, mais le respect, l'échange, l'écoute rendent possible la recherche de solutions consensuelles au service de l'intérêt général. **M. Michel Wieviorka, docteur d'État ès lettres et sciences humaines, directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS/CNRS) et directeur du Centre d'analyse et d'intervention sociologiques (Cadis),** fondé en 1981 par Alain Touraine, avait été invité à exposer sur le fait associatif. À la lumière de cet exposé, chacun a pu réfléchir au rôle des associations en France et aux motivations qui poussent les individus à se regrouper dans ce type de structures autour d'un objectif commun.

Aujourd'hui, près d'un Français sur deux fait partie d'au moins une association. Selon une étude réalisée en 2001, on en dénombre 880 000 véritablement actives, ce qui représenterait un secteur non négligeable de l'économie nationale avec un budget de 47 milliards d'euros. Le monde associatif emploierait 160 000 personnes, dont beaucoup à temps partiel, et constituerait 5% de l'emploi total; le travail bénévole concernerait 11 millions de personnes, et équivaldrait à 716 000 emplois plein-temps. Les financements publics alimenteraient à hauteur de 54% les budgets associatifs.

Le fait associatif a trouvé sa formulation juridique avec la loi de 1901 – une loi votée dans un contexte historique de société industrielle, avec un mouvement syndical commençant à s'institutionnaliser, d'un côté, et une République s'affirmant de plus en plus nettement de l'autre. Mais la société d'aujourd'hui est post-industrielle, l'idéal républicain est en crise, comme l'ont souligné les émeutes d'octobre-novembre 2005, et le tissu associatif s'est renouvelé en fonction de ces changements sociétaux et institutionnels. Plus précisément,

trois changements majeurs caractérisent sa mutation.

Le premier tient à la poussée des identités culturelles dans l'espace public. Aujourd'hui, de très nombreuses associations mettent en avant un particularisme culturel, qu'elles s'efforcent de faire valoir, le plus souvent en conciliant leur engagement avec les valeurs universelles, parfois aussi en prenant quelque distance. Le deuxième changement tient à la poussée de l'individualisme, qui comporte lui-même deux dimensions: chacun veut d'une part participer en tant qu'individu à la vie moderne, accéder à l'argent, à la santé, à l'école pour ses enfants, etc., mais veut d'autre part aussi se constituer en sujet de sa propre existence. Ce qui fait de l'engagement dans une association une combinaison où peuvent toujours se mêler des aspects de calcul rationnel et des convictions, des références à des valeurs. Enfin, troisième changement, il devient de plus en plus difficile de raisonner uniquement ou principalement dans le cadre de l'État-nation: les associations sont, elles aussi, prises dans les logiques de la globalisation.

Le fait associatif, particulièrement vivant en France, suscite néanmoins des

critiques, des interrogations. Les unes portent sur son rapport à l'État: est-il sain, par exemple, que l'État se décharge sur d'innombrables associations en leur confiant des tâches qui relèvent de sa compétence, et qui sont effectuées par des salariés moins bien protégés et payés que dans la fonction publique, voire par des bénévoles? D'autres portent sur le rapport au pouvoir local: certaines associations n'en deviennent-elles pas tributaires, au risque d'être muselées et de perdre leur autonomie? D'autres encore considèrent le rapport des associations au marché et aux logiques du privé: n'exercent-elles pas une sorte de concurrence déloyale pour des activités économiques classiques? Certains reprochent aussi à la formule de l'association d'être trop contraignante, par exemple pour des personnes non éduquées incapables de faire les démarches, pourtant modestes, qu'appelle la création d'une association. Il n'en demeure pas moins que l'association permet de créer, entre les individus et l'État, une sorte de matelas plus ou moins structuré assurant le traitement de questions les plus diverses, sociales, institutionnelles, d'éducation, sportives, culturelles, etc. ■